

MENTION

ETUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

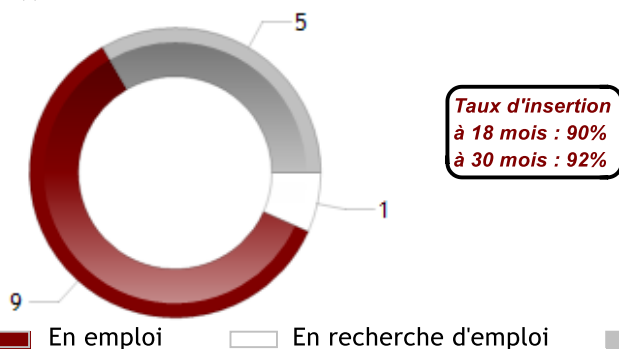
PARCOURS

DROIT DU MARCHÉ

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

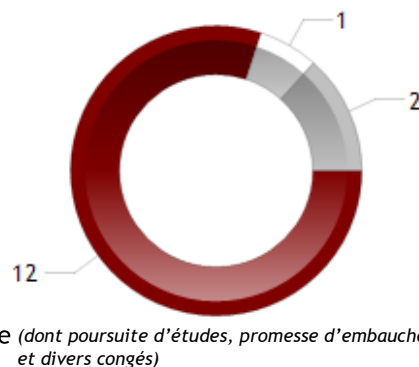
Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Situation professionnelle au 1er décembre 2021,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 15



Taux d'insertion
à 18 mois : 90%
à 30 mois : 92%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

- Chargé d'affaires juridiques et marchés publics
- Chargé d'affaires réglementaires
- Clerc de notaire
- Juriste en entreprise
- Contract manager
- Environmental and social policy officer
- Greffier de Tribunal de Commerce
- Responsable régional - Amérique du nord
- Juriste contrats - concurrence - consommation

— SATISFACTION —

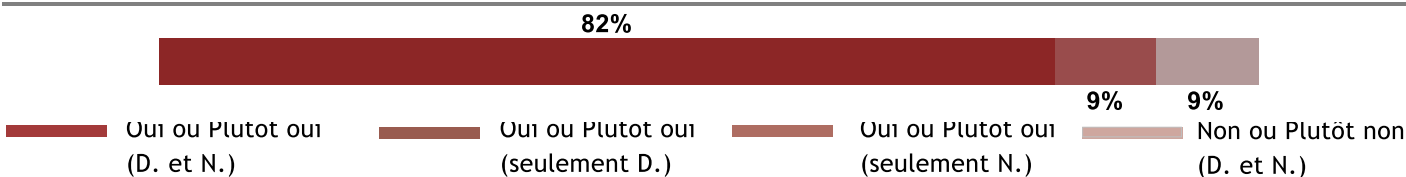
Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 11



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 11



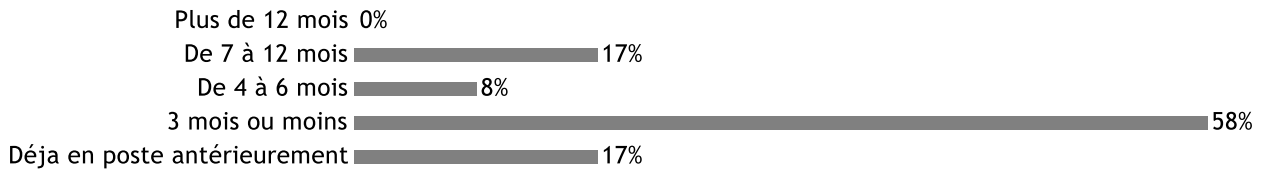
— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 10

- Suite à un stage 40 %
- Offre sur site Web d'entreprise (secteurs privé, public ou associatif) 20 %
- Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 20 %
- Cabinets de recrutement/chasseur de tête 10 %
- Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 10 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 12



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 12



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

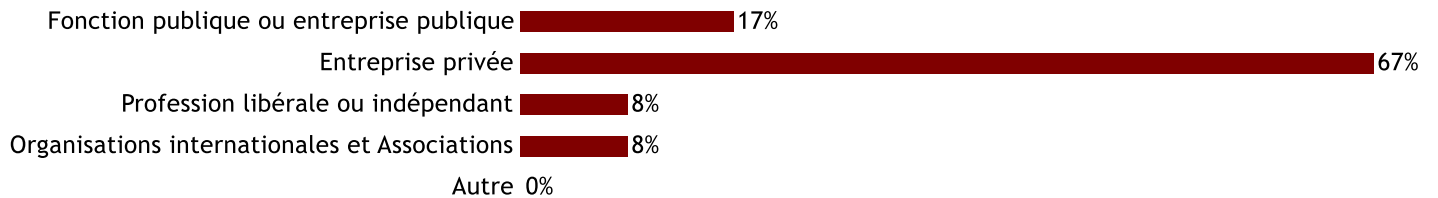
Nombre de réponse(s) : 12



Cadre Technicien Employé

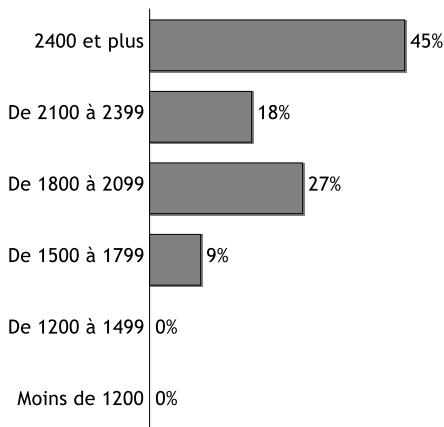
Employeur

Nombre de réponse(s) : 12



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 11



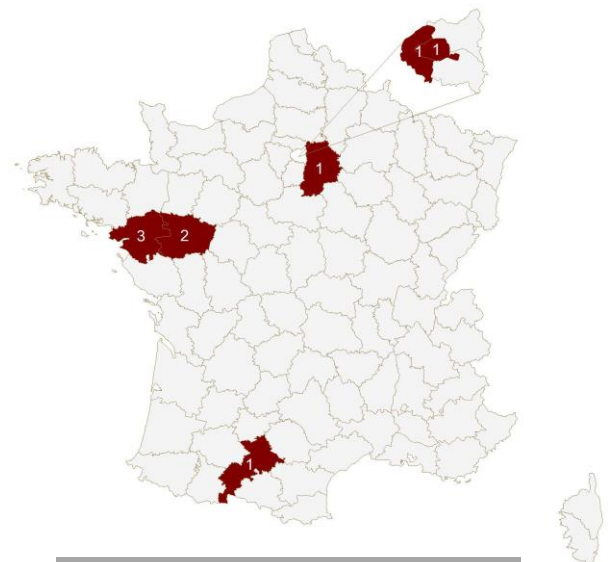
Salaire médian : 2200 euros

Salaire moyen : 2455 euros

Définition de l'INSEE : Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 11



Emplois à l'étranger : 2